



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Telecommunications : Hauts-de-Seine

Question écrite n° 56875

Texte de la question

M Georges Tranchant demande à M le ministre des postes et telecommunications quelle est son evaluation en ce qui concerne le dossier du cablage de la ville de Colombes. Il souhaite savoir quelles sont les intentions de ses services au sujet de cette operation annoncee a grand bruit par le maire de la ville il y a plusieurs annees et qui semble n'avoir recu aucun commencement d'execution.

Texte de la réponse

Reponse. - La ville de Colombes fait partie du site de Gennevilliers-Nanterre-Colombes, initialement retenu pour le plan Cable, au meme titre que d'autres communes voisines regroupees sous le nom de reseaux du nord-ouest parisien. En 1991, alors que les travaux sur le site etaient sur le point de debuter, l'operateur choisi par les communes, Communications-Developpement (COMDEV) a fait connaitre aux villes et a France-Telecom sa decision de renoncer a ses responsabilites d'operateur. Dans ces conditions, il aurait ete sans objet de commencer les operations d'installation. Cependant, France-Telecom a accepte d'accorder un delai aux villes concernees afin qu'elles puissent trouver un autre operateur. Ce delai, qui initialement devait expirer a la fin de l'annee 1991, a ete prolonge pour tenir compte du plan de relance du cable.

Données clés

Auteur : [M. Tranchant Georges](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56875

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes et telecommunications

Ministère attributaire : postes et telecommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 1992, page 1884